PROCIBEL

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

RAPPORT DE GESTION ET DE TRANSPARENCE (RAPPORT ANNUEL) 2020

Le présent document constitue le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire concernant les résultats de Procibel pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.
Ce rapport contient également l'information exigée par la directive 2014/26/EU du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 concernant la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Le présent rapport et les comptes annuels auxquels il fait référence sont établis selon les directives de l'arrêté royal du 25 avril 2014, modifié par l'arrêté royal du 22 décembre 2017.

1. Structure légale et administrative de la société

La société gère principalement les droits voisins des producteurs d'œuvres audiovisuelles et plus particulièrement les indemnités dues aux producteurs à titre de rémunération pour la copie privée des leurs œuvres par le public. La société représente et gère ces droits voisins des producteurs et elle suit au niveau belge tout développement sur le plan des droits d'auteur et des droits voisins.

La société est une société coopérative à responsabilité limitée. Ses actionnaires sont majoritairement des producteurs belges de films et de programmes de télévision. Les producteurs sont libres de s'affilier ou non à la société et de prendre part aux organes d'administration. Ils peuvent également se limiter à déclarer leurs droits. Tous les bénéficiaires sont traités en absolue égalité, qu'ils soient membre de la société ou non.

La comptabilité de la société est traitée en interne, sous le contrôle régulier d'un expert-comptable externe.

La société ne dispose d'aucun fonds éducatif et socio-culturel. La société est également actionnaire d'AUVIBEL, sla société de gestion collective, par laquelle Procibel perçoit le droit d'indemnité pour les copies domestiques et le droit de prêt public. Eric Wirix siège au nom de Procibel dans le conseil d'administration d'AUVIBEL.

Procibel est également actionnaire de la société Be-Isan, qui assure la création de codes uniques pour les œuvres audiovisuelles.

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

Administration

La société est dirigée par un conseil d'administration actuellement constitué de 9 membres. La gestion journalière de la société est assurée depuis le 21 novembre 2019 par un seul administrateur délégué, notamment Skyline Entertainment SA, ayant pour représentant permanent Eric Wirix. Lors de l'assemblée générale de juin 2020, Skyline Entertainment a donné sa démission comme administrateur et Eric Wirix a été nommé comme administrateur indépendant. Lors de la réunion suivante, le conseil d'administration a nommé Eric Wirix comme administrateur délégué.

Depuis le 21 novembre 2019, le nouveau président du conseil d'administration est AT-Production SA, ayant pour représentant permanent Arnauld de Battice.

Au cours de l'année 2020 le conseil d'administration s'est réuni 2 fois. Le conseil d'administration a délibéré au sujet de toutes les questions relatives à la gestion de la société, à l'exception de la gestion journalière. Les mandats d'administrateurs ne sont pas rémunérés. Pour ses services et ses conseils au bénéfice de la gestion journalière de la société, Eric Wirix a facturé, conformément au budget opérationnel approuvé par le conseil d'administration, des honoraires pour un montant total de 100.000 euros hors tva.

Conflits d'intérêts

Tous les administrateurs déclarent par la présente de ne pas avoir connaissance d'un conflit d'intérêt entre eux ou la société qu'ils représentent et Procibel.

2. Événements importants qui se sont produits au cours de l'exercice

En mars 2020 s'est déclarée la crise du Covid 19, ce qui a bien entendu fortement impacté le fonctionnement de Procibel, notamment en ce qui concerne les travaux sous-traités par des tiers. Ainsi, le personnel de l'entreprise informatique qui était chargée de la création du portail numérique et du nouveau site internet a été mis en chômage technique ce qui a évidemment considérablement retardé les travaux.

Les conséquences financières de la crise restent limitées, mais les revenus d'Auvibel continuent à baisser (voir ci-après), ce qui aura bien évidemment des conséquences directes sur les revenus de la société.

PROCIBEL

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

Le conseil d'administration avait décidé en 2019 de renforcer substantiellement la protection des données de Procibel quant à la perception et à la distribution, ainsi qu'en ce qui concerne l'environnement informatique. Cette décision a été implémentée en 2020. Depuis le début de 2020 le nouveau site web est online en vers la fin de l'année, la nouvelle plateforme digitale a été ouverte aux membres et aux ayant-droits pour déclarer leurs œuvres et demander les numéros Isan. Entretemps, 223 ayant-droits se sont déjà enregistrés sur la plateforme.

Une nouvelle collaboration a été initiée avec la société d'informatique SmartStaff afin de gérer la plateforme et d'organiser les distributions. Cela a déjà mené en 2020 à un grand rattrapage en ce qui concerne la distribution de droits anciens (voir ci-après). Cet effort sera encore agrandi en 2021 afin de rattraper tout le retard encouru depuis des années au plus tard fin 2022.

En collaboration avec le bureau d'avocats Arcas Law et Berquin Notaires l'élaboration de la proposition de modification des statuts de Procibel a été poursuivie. Les statuts devaient être adaptés à entre autres la nouvelle loi des sociétés ainsi que les nouveaux moyens de communication et aux fonctionnements actuels d'une société de gestion collective moderne. Cette modification a été approuvé par l'assemblée générale en été 2020.

AUVIBEL

La société gère donc principalement la copie domestique et elle négocie avec les autres membres d'Auvibel la clef de répartition des montants perçus et après paiement du montant par Auvibel, elle répartit les indemnités pour la copie domestique entre ses bénéficiaires. La perception par Auvibel se trouve être sous pression depuis un certain nombre d'années avec une baisse d'en moyenne 10% par an depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
€	25.499.981	22.885.525	20.723.816	18.931.210	19.940.182	17.444.659

PROCIBEL

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

En outre, les tarifs d'Auvibel sont très obsolètes et cette dernière insiste depuis des années auprès des autorités belges, qui ont non seulement la compétence mais aussi l'obligation d'y veiller, pour actualiser ces tarifs. Depuis le 1er décembre 2013, les tarifs suivants sont en vigueur :

Supports	**Tranches capacité**	**Tarif par pièce**
Carte mémoire et clé USB	De 0 à 4 GB	0,15€
	De plus de 4 GB à 16 GB	0,50€
	Plus de 16 GB	1,35€

Appareils	**Tranches de capacité**	**Tarif par pièce**
Baladeur MP3, MP4, téléphone portable avec fonction MP3 et/ou MP4 et Tablette	De 0 à 2 GB	1,00€
	De plus de 2 GB à 16 GB	2,50€
	Plus de 16 GB	3,00€

Supports	**Tranches de capacité**	**Tarif par pièce**
Disque dur externe	De 0 à 500 GB	1,30€
	De plus de 500 GB à 1 TB	6,75€
	Plus de 1 TB	9,00€

Appareils	**Tranches de capacité**	**Tarif par pièce**
Appareil avec support intégré	De 0 à 256 GB	3,30€
	De plus de 256 GB à 1 TB	10,75€
	Plus de 1 TB	13,00€

Produits	**Tarif par pièce**
CDR/RW data	0,12 €
CDR/RW Audio	0,12 €
Minidisc	0,12 €
Cassette audio DAT	0,12 €
Cassette audio analogique	0,12 €
Cassette vidéo analogique	0,40 €
DVD+/-R/RW	0,40 €
Appareil enregistreur sans support intégré	2,00 €

Vu l'absence totale d'initiative sur cette question, le conseil d'administration d'Auvibel a décidé en 2019 de citer l'État belge en justice. Toutefois, dans un jugement rendu en mars 2021, le Tribunal a rejeté la demande d'Auvibel et il faudra maintenant décider quels seront les nouvelles démarches.

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

En parallèle à la procédure, les négociations ont continué et le cabinet du ministre Dermagne, le nouveau ministre de l'économie, a indiqué qu'ils feront tout pour essayer de trouver une solution encore cette année.

Au sein d'Auvibel, il a également été discuté d'une éventuelle nouvelle clef de répartition. Ainsi, un bureau d'étude a été sollicité pour obtenir plus d'informations du marché, et également pour examiner si le nouveau comportement du consommateur doit mener à une nouvelle répartition. Ceci n'a pas encore mené à des résultats mais bien à beaucoup de friction entre les différents collèges.

En ce qui concerne l'incorporation du nPVR dans le champ d'application de la copie privée afin que les droits qui en dérivent puissent être perçus par Auvibel, les avis restent partagés et un débat décisif n'a pas encore eu lieu. Procibel s'était opposée à cette incorporation dans le conseil d'administration d'Auvibel et d'autres sociétés de gestion telles que Sabam et Sacd partagent entretemps cet avis. Certaines sociétés dont PlayRight restent toutefois en faveur d'une incorporation. Une première tentative de médiation n'a pas donné de résultat.

En 2020 une Taskforce Auvibel – Reprobel a été mise en place pour examiner quel type de synergie serait possible entre les deux sociétés. Ceci a donné lieu à une recommandation d'entamer une intégration opérationnelle d'Auvibel et de Reprobel, dans laquelle les deux structures juridiques continueraient d'exister séparément, mais dans laquelle le personnel serait rassemblé dans une structure organisationnelle unique, avec un comité de direction limité et unique pour les deux sociétés. Les deux sociétés conserveront aussi leur propre budget et leurs propres reportings financiers. Toutefois, des coûts et des investissements communs peuvent être réalisés. A terme les deux équipes seront établies dans un nouveau lieu. Cette recommandation a été approuvée le 25 mars 2021 par les deux Conseils d'Administration.

3. État des perceptions 2019

Les droits de copie domestique du « collège des producteurs audiovisuel » année de perception 2019 s'élèvent à 2.325.810,97 €. Les droits de copie domestique concernant la clôture 2015 s'élèvent à 102.142,48 EUR et ceux de 2016 à 90.774,21 EUR.

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

Les droits de copie domestique du « collège des producteurs phonogramme » d'Auvibel 2019 s'élèvent à 60.423,51 EUR, la clôture 2015 s'élève à 2.672,49 EUR et celle de 2016 à 2.375,04 EUR.

Les œuvres belges ne sont que peu copiées à l'étranger, à l'exception des marchés néerlandais et français. À cet égard, Procibel perçoit des fonds d'un certain nombre de sociétés de gestion collective étrangères. Procibel contrôle ces données ainsi que leur correspondance avec les déclarations de droit qui sont en sa possession. Ensuite, elle adresse, sur base de cette documentation et des montants effectivement perçus, après déduction de la cotisation au financement du service de contrôle, une demande de facturation à chacun des bénéficiaires concernés. Au cours de l'exercice 2020, la société a perçu de l'étranger un montant de 311.828 EUR. de droits de copie privée.

4. Répartitions 2020

Les répartitions et les paiements doivent en principe être effectués dans un délai de 9 mois, telle qu'il est disposé au Livre XI article 252§1. Ceci n'a (à nouveau) pas été le cas en 2020.
Etant donné que les répartitions 2010 – 2015 n'avaient pas encore été finalisées et que la répartition de 2016 n'avait pas encore été entamée, il a été décidé de donner priorité à ces répartitions.

Ainsi la société a réparti au cours de l'exercice un montant de 5.597.554 EUR. Parmi les ayant-droits, soit plus que le double par rapport au passé. Ceci a été rendu possible grâce aux grands efforts fournis en ce qui concerne la digitalisation et l'automatisation des données de diffusions et l'identification des ayant-droits. Le terme répartir signifie qu'une exploitation/émission est liée à une œuvre et à des bénéficiaires. Cette action est formalisée par l'établissement d'une demande de facturation au bénéficiaire concerné. La société ne peut effectuer de paiement qu'après avoir reçu une facture. En 2020, un montant de 4.429.605 EUR. a été payé aux bénéficiaires, également une majoration substantielle par rapport au passé.

Comme indiqué ci-avant, cette nouvelle façon informatisée de travailler doit permettre la société d'entamer en 2021 les répartitions des années d'exploitation 2017, 2018 et 2019 et de finaliser les répartitions antérieures.

PROCIBEL

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

5. Droits définitivement non attribuables

Compte tenu des grands efforts livrés afin d'identifier le plus grand nombre d'ayant-droits et de payer des montants échus depuis longtemps, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de déclarer les droits datant d'il y a plus de dix ans comme définitivement non attribuables.

Le montant des droits non encore attribués des années jusqu'à l'année d'exploitation 2010 (y compris), s'élève à 2.333.056 EUR.

6. Tableau récapitulatif

Tableau article23

Informations concernant la copie privée - audiovisuel		
Communication au public		
Droits perçus	2.895.934	
Retenu sur les droits perçus pour le financement de la gestion des droits	383.889	
Bénéfices financiers générés par la gestion des droits perçus	-5.179	
Droits en attente de perception	0	
Droits perçus et répartis	5.597.554	
Droits payés	4.429.605	
Total des droits perçus non encore répartis		
Montant total : 16.019.222		
Année de perception	Droits à répartir réservés	Droits à répartir non réservés
2012	662.779	557.147
2013	653.338	612.229
2014	903.710	590.259
2015	1.258.792	778.913
2016		1.643.296
2017	531.841	797.048
2018		2.398.379
2019		2.010.584
2020	137.843	2.483.064
Droits répartis en attente de paiement		
Montant total: 0		
Droits définitivement non attribuables		
Montant total :	2.333.056	

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

7. Frais généraux

Les frais généraux de la société s'élèvent à 505.566 euros.

8. Bénéfices financiers

Compte tenu des taux d'intérêts négatifs, la société n'a pas de bénéfice financiers.

9. Bénéfices exceptionnels et provisions

La société a généré des bénéfices exceptionnels de l'ordre de 94.724,12 euros. Il s'agit d'une provision qui a été constituée il y a plusieurs années pour les frais IT qui a été utilisée au cours de 2020 pour le développement et le fonctionnement du portail et du site internet.

10. Résultat

La société termine l'année avec un résultat négatif de 776 EUR.

11. Procédures judiciaires

Zenab sprl et Nicole La Bouverie ont initié en 2018 une procédure judiciaire contre Procibel, BAVP et Agicoa Europe Brussels suite à la révocation de Zenab sprl en tant qu'administrateur délégué. Zenab sprl et Nicole La Bouverie sollicitent dans le cadre de cette procédure une indemnité de préavis de 431.280 euros ainsi qu'une indemnité de 50.000,00 euros. Ces demandes sont intégralement contestées. L'affaire a été plaidée un première fois en mars 2021 et a été mise en continuation pour une nouvelle audience en juin 2021.

12. Les plus grands risques auxquels la société est confrontée

Un grand risque se cache dans la baisse des perceptions globales par Auvibel. Certes, on y travaille au sein d'Auvibel, mais les discussions avec les fédérations professionnelles sont fastidieuses et pas vraiment constructives.

PROCIBEL

Kartuizersstraat 19 C 30
1000 Brussel
Tel.: +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

13. Événements importants qui se sont produits après la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, il n'y a pas eu d'événements marquant sauf ceux mentionnés ci-dessus pouvant influencer l'exercice. La baisse des investissements des radiodiffuseurs dans la production, si elle se poursuit, aura des conséquences à terme sur la viabilité des entreprises de production belges et donc sur le volume du répertoire de la société.

14. Activités au niveau de la recherche et du développement

Comme déjà mentionné, la société est entrée en collaboration avec la société informatique Smartstaff afin de développer un logiciel qui devra rendre l'allocation de droits et la répartition beaucoup plus efficace que dans le passé. Cette collaboration a porté ses fruits et sera encore intensifié dans l'avenir ;

15. Relations avec l'autorité de tutelle

La société a répondu à toutes les demandes d'information qui lui avaient été adressées. Les observations relatives à ses rapports pour l'année calendrier 2018 ont été discutées et elles seront prises à cœur dans le rapport de 2020.

16. Données quant à l'existence succursales

La société n'a pas de succursales.

Pour le Conseil d'Administration

Eric Wirix	Arnauld de Battice
Administrateur Délégué	Président